AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0625
FR0010428771-FS0212

8 mars 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2017, complété par un courrier reçu le 8 mars 2017, la société par actions simplifiée I.C.M.I.[1] (52 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon) a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 23 décembre 2016, le seuil de 1/3 du capital de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE et détenir, à cette date, 16 208 087 actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE représentant 20 732 095 droits de vote, soit 32,42% du capital et 35,86% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 27 février 2017, le seuil de 1/3 des droits de vote et 30% du capital de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE et détenir 16 208 087 actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE représentant 20 732 095 droits de vote, soit 27,88% du capital et 31,44% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE suite à des augmentations de capital[4].

Le déclarant a précisé détenir, au 23 décembre 2016 et au 27 février 2017, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général 327 138 obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (osranes) donnant accès à 29 878 822 actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE (soit une parité 91,334 actions pour 1 osrane), remboursables en actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE à la date d'échéance, soit le 1er juillet 2023 ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré, ou au gré des porteurs d'osranes à tout moment jusqu'au 7ème jour qui précède la date d'échéance.

[1] Contrôlée par M. Jean-Michel Aulas.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 49 996 758 actions représentant 57 817 893 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 58 135 765 actions représentant 65 942 900 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 16-543 du 23 novembre 2016 et communiqués diffusés par la société les 27 décembre 2016 et 27 février 2017.